Inégalités et discriminations

Panorama et enjeux

Observatoire des inégalités

RésOVilles

Sommaire

Préambule **3**
A propos de RésO Villes 3
A propos de l'Observatoire des inégalités 3
A propos de Cédric RIO 3
Le cadre de cette publication **4**
1 - Panorama des inégalités en France **5**
L'évolution des inégalités de revenus **5**
Bas revenus, de quoi parle-t-on ? **6**
Les jeunes en insertion, les immigrés et les familles monoparentales plus touchés 6
Les pauvres habitent tous les territoires 7
Le système des inégalités **7**
Un cumul des inégalités 7
Inégalités et santé 7
Niveaux de revenus, éducation et mobilité sociale 8
La Bretagne et les Pays de la Loire, régions les plus égalitaires **8**
2 - Inégalités et discriminations **10**
La discrimination **10**
Distinguer inégalité et discrimination : important en théorie, pas évident dans les faits **11**
L'exemple des inégalités selon l'origine 11
Des écarts expliqués par des inégalités et des discriminations 12
L'exemple des écarts de salaires entre les Femmes et les Hommes **12**
Les disparités s'amenuisent mais restent à un niveau élevé 12
Des inégalités aux sources multiples 13
3 - Justice sociale et lutte contre les discriminations **14**
Qu'est-ce qu'une société juste ? **14**
Des représentations partagées 15
Une évolution sur le temps long des représentations de la justice sociale **15**
État social et socialisation de la responsabilité 15
L'égalité des places 16
L'individualisation du social 16
De l'égalité des places à l'égalité des chances 16
Lutter contre les discriminations au nom de l'égalité des chances **17**
Démocratiser pour lutter contre les discriminations 17
Compenser pour réduire les effets des discriminations 17
Une conception problématique de la justice sociale ? **17**
Une action publique en faveur de la liberté individuelle 17
Prisme individualiste et difficultés à discerner choix et circonstances 18
Une individualisation de la responsabilité de l'échec et de la réussite ? 18
Une construction de minorités à double tranchant 18
Références **19**
Quelques sites et outils / Ouvrages pour aller plus loin 19
Annexes 20
Les inégalités de revenus selon les territoires 20/23

RésOVilles est un centre de ressources de la politique de la ville créé il y a bientôt 20 ans en Bretagne et Pays de la Loire. Près de 230 000 habitants dans ces deux Régions vivent dans les 78 quartiers prioritaires, répartis sur 32 communes. RésO Villes accompagne les collectivités (villes, départements, régions), les services de l'Etat, les associations et l'ensemble des acteurs publics et privés concernés par les quartiers prioritaires. Le centre de ressources est donc un espace tiers, un laboratoire d'idées, un lieu ressources sur l'ensemble des sujets qui concernent les quartiers prioritaires.

À propos de l'Observatoire des inégalités

Fondée en 2003, l'Observatoire des inégalités est une association indépendante qui a pour mission de dresser un état des lieux le plus complet possible des inégalités, en France, en Europe et dans le monde. L'Observatoire permet au public le plus large possible de s'approprier ces éléments en proposant les clés de compréhension. Les publications peuvent être retrouvées sur le site Internet www.inegalites.fr.

À propos de Cédric RIO

Docteur en philosophie et éthique économique et sociale, Cédric RIO est chercheur consultant spécialiste des inégalités et de la justice sociale. Coordinateur de projets qui mêlent recherche en sciences sociales et actions de terrain, il mène actuellement le projet « Guetteurs d'injustices : faire renaître l'espoir », focalisé sur la conscientisation des inégalités et de l'injustice sociale des jeunes de la métropole nantaise.

Le cadre de cette publication

Cette publication reprend une partie des éléments proposés et discutés dans le cadre d'une formation de deux jours organisée par RésO Villes et l'Observatoire des inégalités, intitulée « Inégalités et discriminations : du savoir aux pratiques ».

Ce cycle de formation a été proposé à Vannes, en juin 2018, puis à Sablé-sur-Sarthe en septembre 2018, et coordonné et animé par Cédric RIO. Zahia KESSAR, psychosociologue et anthropologue, et Nina SCHMIDT, responsable du projet « Jeunesse pour l'égalité » à l'Observatoire des inégalités, sont également intervenues au cours de cette formation.

Cette publication offre des clés de compréhension sur la réalité sociale française au prisme des inégalités et des discriminations, ainsi que sur les représentations de la justice sociale. La France est un des pays les plus riches et les plus égalitaires au monde. Chacun y est libre en théorie d'assumer son identité, son orientation sexuelle, d'exercer une religion ou défendre ses convictions politiques. Pourtant, 60 % de la population française estime que la société est socialement injuste[1].

Ce jugement coïncide-t-il avec la réalité ? Un panorama synthétique des inégalités en France permet de faire le point sur la situation : les inégalités de revenus augmentent depuis 20 ans, tandis que de nombreuses inégalités se cumulent aux dépens des mêmes catégories de la population. Tous les territoires ne sont pas concernés de la même façon. Au niveau national, la Bretagne et les Pays de la Loire sont les régions les plus égalitaires de France. Mais, au niveau local, les situations diffèrent d'un territoire à un autre, tandis que les quartiers politique de la ville regroupent près de la moitié des bas revenus.

D'où proviennent ces inégalités ? Les inégalités sociales sont le résultat de mécanismes sociaux complexes, incluant des phénomènes de discriminations. Souvent employées, en particulier dans le débat public, les notions d'inégalités et de discriminations n'en restent pas moins sources de confusion. Nous nous attachons à les préciser, tout en montrant, illustrations à l'appui, qu'inégalités et discriminations s'entremêlent bien souvent.

Inégalité n'est pas synonyme d'injustice : des écarts observés peuvent simplement être le résultat d'orientations ou de choix de vie distincts. Mais, dès lors, comment distinguer un ordre social juste et injuste ? Les Français semblent s'accorder sur les principes généraux pour définir ce qu'est un ordre juste. Mais, les représentations de la justice - et donc de l'injustice - évoluent dans le temps : la prédominance actuelle de l'égalité des chances, la lutte contre les discriminations occupe aujourd'hui une place centrale, comme par exemple au sein des politiques de la ville, mais cela n'a pas toujours été le cas. Cet idéal est-il compatible avec les principes qui ont permis l'établissement de l'État social et la pérennisation de la solidarité ?

1 Thomas Amadieu, Pierre Demeulenaere, « La France est-elle une société juste ? », *in* Michel Forsé et Olivier Galland, *Les Français face aux inégalités et à la justice sociale*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 2014.

1 Panorama des inégalités en France

Bien des choses ne fonctionnent pas aussi bien que souhaité sur le plan des inégalités au sein de la société française. Il importe néanmoins de rappeler au préalable quelques faits concrets. La France est un des pays les plus riches du monde où les besoins de base sont globalement satisfaits pour la très grande majorité de la population. De même, le niveau de protection sociale reste parmi les plus élevés au monde. Enfin, la France fait également partie des pays les plus égalitaires : le niveau des inégalités de revenus est ainsi proche de la moyenne des niveaux recensés au sein des pays les plus riches du monde et regroupés au sein de l'OCDE [1].

L'observation des inégalités passe bien souvent par la mesure des inégalités de revenus. C'est pourquoi nous nous y intéressons dans un premier temps. Pour une analyse plus fine de la réalité sociale, il est préférable cependant de s'intéresser à d'autres formes de polarités : dans l'accès à l'enseignement et à la mobilité sociale, au logement, etc. Nous montrons ainsi que les inégalités sont non seulement multidimensionnelles, mais forment en outre un système dans lequel certaines personnes cumulent des difficultés, tandis que d'autres bénéficient au contraire d'avantages, voire de privilèges. La situation peut cependant être très différente d'un territoire à un autre. La Bretagne et les Pays de la Loire sont ainsi les régions les plus égalitaires de France. Des disparités au sein de ces régions sont néanmoins à souligner.

1-1 L'évolution des inégalités de revenus

Le niveau actuel des inégalités de revenus est le résultat d'une réduction importante qui s'est opérée entre le début des années 1970 et le début des années 1990, l'écart restant relativement constant depuis. En 1970, les 10 % les plus riches avaient au minimum un niveau de vie 4,6 fois plus élevé que les plus modestes. En 2016, ce rapport est inférieur à 3,5 [2].

La constance relative observée depuis le début des années 2000 cache néanmoins une augmentation des écarts de niveaux de vie entre les plus riches et les plus pauvres. L'accroissement ne constitue certes pas une explosion des inégalités, mais la tendance est désormais à la hausse. Cette hausse transparaît davantage à l'appui du rapport cette fois entre les niveaux de vie moyens des 10 % les plus pauvres et des 10 % les plus riches. Au début des années 2000, cet indicateur reste assez stable : les plus riches touchent environ 6,3 fois plus que les plus pauvres. Après une hausse importante entre 2004 et 2011, avec un pic à 7,5 fois plus, le rapport est de 6,7 en 2016.

En 2016, les 10 % les plus riches ont perçu environ 56 000 euros, les 10 % les plus pauvres 8 000 euros. Cette différence de 48 000 euros sur l'année, soit 4 000 euros par mois, est équivalente à un peu plus de 3,5 années de travail au Smic. L'écart a grimpé de 38 000 euros annuels en 1996 à 52 000 euros en 2011. Au cours de ces vingt années, les niveaux de vie annuels se sont écartés de 10 000 euros.

1 Observatoire des inégalités, « Les inégalités dans les pays de l'OCDE », https://www.inegalites.fr/Les-inegalites-dans-les-pays-de-l-OCDE-l-ecart-entre-riches-et-pauvres-se?id_theme=262

2 L'ensemble des données présentées ici sont issues de l'article de l'Observatoire des inégalités, « Les inégalités de niveau de vie continuent d'augmenter », https://www.inegalites.fr/Les-inegalites-de-niveau-de-vie-continuent-d-augmenter?id_theme=15.

Comment mesure-t-on les inégalités de revenus ?

Certaines statistiques s'intéressent à la dispersion des revenus primaires, c'est-à-dire avant redistribution. Mais la mesure des inégalités de revenus porte généralement sur les revenus après impôts directs et prestations sociales. La mesure se fait soit au niveau des ménages - il s'agit alors de revenus disponibles -, soit au niveau des personnes qui composent ce ménage - il s'agit dans ce cas de « niveau de vie ».

Trois indicateurs sont principalement utilisés pour mesurer les inégalités de revenus.

Le rapport interdécile, tout d'abord, met en rapport le niveau de revenus minimal des 10 % les plus riches et le niveau de revenus maximal des 10 % les plus pauvres, en partant du principe que les niveaux de revenus sont classés au sein de 10 catégories ou « déciles ». Cet indicateur a l'intérêt d'être assez concret. Problème cependant : il ne permet pas d'intégrer dans le calcul les revenus des plus modestes ni surtout des très riches, puisqu'il ne prend en compte que les niveaux minimaux ou maximaux des déciles.

Pour pallier ce manque, il est possible de calculer l'écart entre les niveaux de vie moyens au sein de chaque décile, comme nous l'avons proposé, soit pour proposer un rapport, soit un écart en euros.

Enfin, le coefficient ou indice de Gini, enfin, est un indicateur synthétique. Cet indicateur mesure l'écart entre la distribution des revenus et une situation théorique d'égalité. Plus l'indice est proche de zéro, plus on s'approche de l'égalité (tous les individus ont le même revenu). Plus il est proche de un, plus on est proche de l'inégalité totale (un seul individu reçoit tous les revenus). L'intérêt de cet indicateur est qu'il intègre tous les niveaux de polarisation, mais il reste difficile à appréhender.

1-2 Bas revenus, de quoi parle-t-on ?

En France, près de 9 millions de personnes sont pauvres, c'est-à-dire qu'elles vivent sous un seuil de pauvreté fixé à 60 % du niveau de vie médian, soit 1 026 euros par mois (données 2016) [3]. Ce chiffre a augmenté de 820 000 personnes sur les dix dernières années, alors que la tendance était à la baisse depuis les années 1980.

Les jeunes en insertion, les immigrés et les familles monoparentales plus touchés

La pauvreté touche certaines catégories de la population française plus que d'autres. Les jeunes sont particulièrement concernés, notamment les jeunes adultes de 20 à 29 ans : 11,8 % d'entre eux sont pauvres. Plusieurs éléments cumulatifs l'expliquent : l'augmentation du chômage, la part toujours croissante du travail précaire et les périodes de transition salariat/chômage qui en résultent, ou encore le temps partiel subi. Les moins diplômés connaissent de plus grandes difficultés d'insertion professionnelle que les autres : pour toutes les classes d'âge, le taux de pauvreté des non-diplômés est trois fois supérieur à celui des diplômés au minimum d'un bac + 2.

De même, les immigrés, incluant les étrangers et les Français nés à l'étranger, sont plus souvent victimes de pauvreté que les autres : 38,6 % des personnes vivant dans un ménage immigré sont considérées comme pauvres en 2015, soit 3,5 fois plus que les non-immigrés (données 2015) [4].

3 Les données datent de 2016. Le seuil à 60 % est celui le plus couramment utilisé au sein du débat public, mais il n'existe pas de définition « officielle » de la pauvreté : d'autres seuils peuvent être utilisés, et il peut même être pertinent d'élargir la définition aux conditions de vie. Pour un tour d'horizon sur la pauvreté en France, voir l'article de l'Observatoire des inégalités, « Le tableau de bord de la pauvreté en France », à retrouver en suivant ce lien : https://www.inegalites.fr/Le-tableau-de-bord-de-la-pauvrete-en-France?id_theme=15.

4 Observatoire des inégalités, « Les immigrés frappés par la pauvreté et les bas revenus », https://www.inegalites.fr/Les-immigres-frappes-par-la-pauvrete-et-les-bas-revenus?id_theme=15.

Parmi les ménages, les familles monoparentales sont les plus touchées par la pauvreté : en 2016, 19 % des personnes vivant dans ce type de ménages sont pauvres (seuil à 50 % du revenu médian), contre 7 % pour celles qui vivent en couple avec ou sans enfant.

Les pauvres habitent tous les territoires

Au niveau territorial, les habitants des quartiers prioritaires politique de la ville (QPV) sont sans surprise les premiers concernés. Dans les détails, 42,6 % de la population des QPV est pauvre, contre 14,5 % pour l'ensemble de la France métropolitaine [5]. Deux éléments sont cependant à souligner ici. Tout d'abord, plus de la moitié de la population pauvre vit hors des quartiers prioritaires. Cette donnée questionne l'importance à accorder à la politique de la ville et son territoire d'intervention. Le risque, pour les pouvoirs publics, serait d'être obnubilé par les quartiers et d'oublier les habitants des petites villes, des espaces périurbains ou encore ruraux. Ensuite, il s'agit d'une moyenne nationale : les niveaux de pauvreté varient fortement d'un quartier à l'autre.

1-3 Le système des inégalités

Les indicateurs d'inégalités de revenus, largement utilisés au sein du débat public, offrent un aperçu intéressant des niveaux de disparité qui peuvent exister. Mais ils ne permettent pas d'embrasser l'ensemble de la réalité sociale.

Un cumul des inégalités

Les inégalités sociales sont multidimensionnelles. Elles s'incarnent au sein de différentes sphères de la société : dans le système scolaire, au sein du monde du travail, dans l'accès au logement, aux soins, etc.

Plus précisément, ces inégalités se cumulent : les disparités observées au sein de sphères différentes tendent à se renforcer. D'un côté, on observe une accumulation des handicaps, en particulier pour celles et ceux qui font partie des catégories sociales plus défavorisées, comme celle des ouvriers. De l'autre, les plus aisés, en particulier les cadres, bénéficient d'une accumulation de privilèges [6]. Ainsi, l'appartenance à une classe sociale dont la position est désavantageuse induit des emplois peu qualifiés et/ou instables, et donc des niveaux de rémunération parmi les plus faibles et des conditions de vie difficiles, incarnées par exemple par des logements de faible qualité. À l'autre extrémité, le fait d'appartenir à une classe sociale plus favorisée engendre non seulement des conditions de travail plus favorables, ou en tout cas physiquement moins pénibles, mais aussi des niveaux de rémunération plus élevés, de meilleures conditions de logement, etc. Ce cumul des privilèges et handicaps concerne de fait des catégories sociales clairement identifiées à un instant t : les privilèges pour les cadres et les handicaps pour les ouvriers.

Inégalités et santé

Par exemple, les inégalités face à la santé s'expliquent par un certain nombre de facteurs incluant d'autres formes d'inégalités. Les écarts d'espérance de vie à 35 ans en France entre ouvriers et cadres, de l'ordre de 6 années de plus pour les derniers [7], s'expliquent autant par les disparités de conditions de travail - les ouvriers ont en moyenne des conditions plus pénibles que les cadres -, les écarts de revenus et les difficultés potentielles des premiers à faire appel à un spécialiste, ou encore les différences de comportement ou modes de vie - consommation d'alcool ou de cigarette - et dans le recours au système de soins.

---

5 Rapport 2017 de l'Observatoire national des politiques de la ville, données 2013.

6 Sur le cumul ou ce « système » des inégalités, voir notamment Alain Bihr & Roland Pfefferkorn, *Le système des inégalités*, Paris, La Découverte, 2008, p. 56-59.

7 Nathalie Blanpain, « Les hommes cadres vivent toujours 6 ans de plus que les hommes ouvriers », *Insee Première* n° 1584, Février 2016.

À l'inverse, une même cause peut avoir de multiples effets, comme pour les inégalités d'accès au logement. Un logement insalubre peut entraîner des conséquences importantes sur la santé ; la scolarité des enfants est impactée tant par le lieu d'habitation - la qualité de l'offre scolaire en dépend en partie - que par les conditions d'habitation - les enfants ont-ils ou non un bureau pour faire leurs devoirs ou tout du moins la possibilité de se concentrer et de dormir convenablement ? -, etc.

Niveaux de revenus, éducation et mobilité sociale

De même, les niveaux de revenus sont liés à l'accès à l'emploi et aux postes dont on bénéficie ; les responsabilités professionnelles sont elles-mêmes en partie le résultat de la formation préalable suivie, et donc en partie de l'accès à l'enseignement supérieur, à l'éducation ; cet accès à l'enseignement dépend de l'origine sociale, territoriale et familiale, etc., et plus largement du niveau de mobilité sociale observé au sein de la société.

1-4 La Bretagne et les Pays de la Loire, régions les plus égalitaires

Les inégalités ne sont pas d'un niveau équivalent sur l'ensemble du territoire français. Les inégalités de revenus sont ainsi plus fortes au Sud-Est et au Nord de la France. À l'inverse, la Bretagne et les Pays de la Loire sont les régions les plus égalitaires de France. Le rapport interdécile moyen en France métropolitaine en 2014 était de 3,5, contre 2,9 en Bretagne et 2,8 en Pays de la Loire.

La géographie des inégalités de revenus à l'échelle locale

Observatoire des territoires, rapport 2017, p. 69

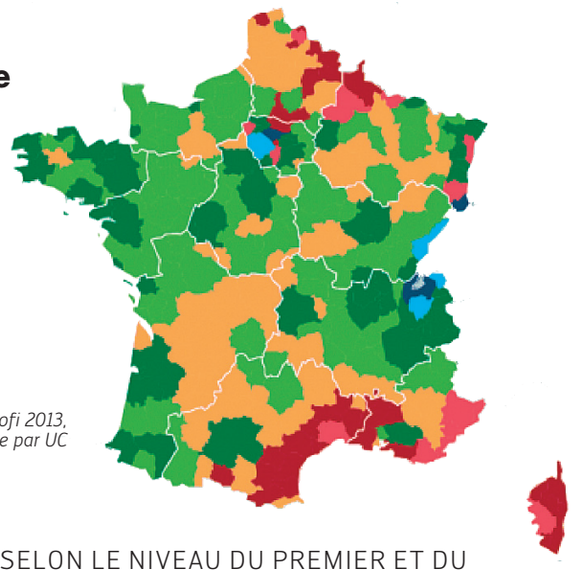

Source Insee Filosofi 2013, revenu disponible par UC

TYPOLOGIE DES ZONES D'EMPLOI SELON LE NIVEAU DU PREMIER ET DU NEUVIÈME DÉCILE DU REVENU DISPONIBLE EN 2013

PROFIL DU TERRITOIRE	PAUVRETÉ RELATIVE	RICHESSE RELATIVE	1ER DÉCILE	9EME DÉCILE	RAPPORT INTERDÉCILE
Territoires inégalitaires	Très forte	Faible	770 €	2 660 €	3,5
Territoires très inégalitaires	Forte	Forte	850 €	3 140 €	3,7
Territoires plutôt inégalitaires	Forte	Faible	860 €	2 660 €	3,1
Territoires égalitaires	Faible	Faible	930 €	2 710 €	2,9
Territoires assez égalitaires	Faible	Forte	980 €	3 080 €	3,1
Territoires assez égalitaires	Très faible	Très forte	1 140 €	3 780 €	3,3
Territoires très inégalitaires	Forte	Très forte	950 €	4 690 €	5,0

L'égalité plus grande au sein du Grand-Ouest illustre plus précisément le fait que les niveaux de vie des plus pauvres sont plus élevés que la moyenne française, tandis que les niveaux de vie des plus riches sont moins élevés que la moyenne française métropolitaine.

En Bretagne et Pays de la Loire, le niveau de vie maximum des 10 % les plus pauvres est autour de 11 920 euros sur un an contre 10 739 en France métropolitaine (données 2015). De même, les taux de pauvreté sont plus faibles : 11,2 % pour les deux régions contre 14,9 % en moyenne en France métropolitaine. Il en est de même pour les moins de 30 ans : tandis que la moyenne est de 23 %, la Bretagne affiche un taux de 20,3 % et les Pays de la Loire 18,5 %.

À l'autre extrémité, le niveau de vie minimal des 10 % les plus riches en Bretagne et Pays de la Loire tourne autour de 34 000 € par an, contre 37 621 € à l'échelle de la France métropolitaine.

	BRETAGNE	PAYS DE LA LOIRE	FRANCE MÉTROPOLITAINE
Taux de pauvreté Ensemble (%)	11,2	11,2	14,9
Taux de pauvreté moins de 30 ans (%)	20,3	18,5	23
Médiane du niveau de vie	20 511.40 €	20 390.80 €	20 565.60 €
Niveau de vie maximum des 10 % les plus pauvres	11 920,80 €	11 927,30 €	10 739,00 €
Territoires Niveau de vie minimum des 10 % les plus riches (€) assez égalitaires	34 336.40 €	33 805,20 €	37 621,00 €
Rapport interdécile	2,9	2,8	3,5

Ces données cachent des disparités au sein des régions. S'il n'est pas possible ici de détailler les données pour l'ensemble des localités, quelques exemples permettent de souligner les inégalités qui existent en Bretagne et Pays de la Loire [8].

Un constat général peut être fait concernant les grandes villes : Nantes, Rennes, Laval et Le Mans sont les villes dans lesquelles les inégalités de revenus sont les plus importantes. À Nantes, les 10 % les plus riches perçoivent par an des revenus 3,4 fois supérieurs aux 10 % les plus pauvres. Le rapport est même plus important à Rennes, avec un rapport de 3,8. Ce phénomène s'explique par le fait que ces villes attirent les plus haut revenus : le niveau de vie minimal des 10 % les plus riches y est bien plus élevé qu'ailleurs.

On peut également observer que les taux de pauvreté et les niveaux d'inégalités sont constamment plus importants dans les villes que dans leur département d'implantation.

Retrouvez en annexe les données de votre territoire.

8 Une base de données pour l'ensemble des communes, intercommunalités, voire quartiers est consultable sur le site de l'Insee, à l'adresse https://www.insee.fr/fr/statistiques/3560121.

2 Inégalités et discriminations

Discriminations et inégalités s'entrecroisent mais ne sont pas synonymes. S'il importe de bien les distinguer, il est souvent complexe dans les faits de les démêler. Explications et illustrations… .

2-1 La discrimination

Une discrimination est une différence de traitement subie par une personne ou un groupe de personnes au nom de critères illégitimes et au sein de domaines définis légalement. On distingue une discrimination directe et une discrimination indirecte :

> *Une discrimination directe correspond à une situation dans laquelle une personne est traitée de manière moins favorable qu'une autre ne l'est, ne l'a été ou ne le serait dans une situation comparable. Elle renvoie donc à l'idée d'une intention de stigmatiser, à un acte volontaire de différencier une personne d'autres sur la base de critères prohibés.*

> *Une discrimination est dite indirecte lorsqu'une discrimination est causée par une disposition, un critère ou une pratique apparemment neutre mais susceptible d'entraîner un désavantage particulier par rapport à d'autres personnes. À moins d'être objectivement justifié par un objectif légitime et si les moyens de réaliser cet objectif sont appropriés et nécessaires. Une discrimination indirecte renvoie donc à l'idée qu'un comportement peut conduire à une discrimination sans qu'il y ait intention de le faire.*

La discrimination renvoie à un cadre juridique bien précis. Une situation sera ainsi dite discriminante lorsque le choix ou la situation s'opère en vertus de critères prohibés, issus de textes internationaux, européens ou nationaux, et au sein de situations spécifiques [1]. Certains critères sont ainsi présents au sein de textes internationaux et s'imposent en France : sexe, origine, handicap, etc. D'autres ne le sont qu'en France. C'est le cas en particulier du lieu de résidence, critère complémentaire aux politiques de la ville et reconnu depuis la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

1 Les éléments de définition sont disponibles sur le site Internet du Défenseur des droits, à l'adresse https://www.defenseurdes-droits.fr/fr/institution/competences/lutte-contre-discriminations.

La loi précise également des situations ou domaines dans lesquels il est interdit de discriminer selon les critères de discrimination. L'accès à l'emploi est concerné, mais également l'accès à la protection sociale ou encore à un lieu accueillant du public. Certaines situations sont de même assimilées à des discriminations sans qu'il y ait besoin de faire référence à un critère en particulier : refus d'accès aux soins ou différentes inégalités de traitement par exemple.

Retrouvez l'ensemble des critères et domaines en annexe.

2-2 Distinguer inégalité et discrimination : important en théorie, pas évident dans les faits

Contrairement à la notion de discrimination, celle d'inégalité n'a pas de définition juridique ou « officielle ». L'inégalité renvoie à une différence de situation entre des individus ou groupes d'individus au regard des ressources qu'ils détiennent (niveau d'éducation, niveaux de revenus, capital social, etc.) ou d'accès à des biens ou services (logement, santé, éducation, emploi, pratiques culturelles, etc.).

Les discriminations produisent nécessairement des inégalités. Par exemple, une différence de traitement au sein du monde du travail selon le sexe ou l'origine (différences en termes d'avancements, de responsabilités, etc.) est à l'origine d'une différence de niveaux de salaires. Autre exemple, une discrimination dans l'accès au logement conduit de fait à des inégalités d'accès au logement.

A l'inverse, les inégalités ne sont pas nécessairement la conséquence de discriminations. Par exemple, des différences de niveaux de revenus ne sont pas forcément le résultat de comportements discriminants, mais de circonstances différentes, qu'elles soient liées à l'origine sociale ou géographique des personnes. Ces inégalités de revenus peuvent également être la conséquence de choix différenciés de la part des individus, ou encore d'une inégalité d'accès aux emplois les plus rémunérateurs en raison d'une inégalité d'accès aux études permettant d'y accéder. De fait, une inégalité n'est pas nécessairement injuste, ou en tout cas pas toujours perçue comme telle.

Dans les faits toutefois, il est parfois complexe de démêler, dans une situation de disparité donnée, ce qui relève de la discrimination ou d'inégalités sociales. Il est difficile, autrement dit, de dire si les inégalités constatées sont le fruit de discriminations avérées ou d'un ordre social injuste. Bien souvent, il s'agit de causes qui se cumulent. Deux exemples permettent de le montrer.

L'exemple des inégalités selon l'origine

En France, les personnes vivant au sein d'un ménage immigré (incluant Français nés à l'étranger et personnes nées à l'étranger) ont un niveau de vie mensuel moyen inférieur de 30 % aux personnes vivant au sein d'un ménage non immigré : les premières perçoivent en moyenne 1 393 € contre 1 989 € pour les secondes (Insee, données 2013). Cet écart varie selon le pays d'origine des personnes de référence du ménage. Les personnes originaires d'Afrique ont un niveau de vie mensuel moyen de 1 206 euros, contre 1 720 euros pour celles originaires d'un pays d'Europe.

Des écarts expliqués par des inégalités et des discriminations

Comment expliquer ces écarts ? Il est impossible de dire dans quelle proportion les écarts de revenus entre Français et étrangers résultent de discriminations à l'embauche ou intervenues au sein du parcours professionnel, ou bien d'origines sociales et de parcours scolaires différents. Dans les faits, l'écart est le résultat de tous ces éléments à la fois : les immigrés subissent les difficultés que rencontrent en général les milieux populaires (les inégalités sociales) et des difficultés propres à leurs origines (les discriminations).

D'un côté, les immigrés sont plus nombreux en moyenne à connaître une situation sociale similaire à celle des catégories de population les plus touchées par la pauvreté : les ménages immigrés sont en moyenne plus jeunes, les immigrés vivent dans des familles souvent plus nombreuses, ce qui a aussi un impact sur le niveau de vie par personne, touchent des salaires inférieurs aux non-immigrés car ils occupent des emplois plus souvent précaires et moins qualifiés. Leur niveau de diplôme, qui résulte en partie de leur origine sociale, ne leur permet pas d'accéder aux mêmes emplois que la moyenne des actifs.

D'un autre côté s'ajoute l'effet des discriminations du fait des employeurs, mais surtout la non-accessibilité à près de 20 % des emplois en France en raison de leur nationalité [2]. Il est par exemple impossible pour les étrangers nés hors de l'Union européenne de se présenter à un concours de la fonction publique [3]. Certaines professions libérales, en particulier dans les domaines médicaux et juridiques, restent de même inaccessibles, car seuls des diplômes obtenus en France permettent de les exercer. La reconnaissance de diplômes étrangers est possible dans certains cas, mais la procédure est longue et complexe. D'autres métiers, tels que débiteurs de boissons ou buralistes, sont également interdits aux non-Européens.

2-3 L'exemple des écarts de salaires entre les femmes et les hommes

Les disparités s'amenuisent mais restent à un niveau élevé

La situation des femmes aujourd'hui n'est plus comparable à celle des générations précédentes, y compris celle de leur mère. Celle-ci s'est en particulier grandement améliorée avec la suppression progressive des inégalités juridiques entre les femmes et les hommes au cours du XXe siècle, grâce en grande partie au mouvement des femmes au cours des années 1970.

L'évolution des écarts de salaires illustre cette évolution. Dans les années 1950, les femmes employées à temps complet - il n'existe pas de données tout temps de travail confondu - percevaient en moyenne deux tiers des salaires masculins. En 1998, le seuil des 80 % a été franchi, avec un rattrapage particulièrement rapide entre le milieu des années 1970 et le milieu des années 1980. Mais le rattrapage est nettement moins rapide depuis... En 2014, le salaire mensuel net moyen des femmes en équivalent temps plein [4] représente 81,4 % du salaire des hommes : le salaire des femmes est de 1962 € contre 2 410 € pour les hommes.

---

2 Voir l'article de l'Observatoire des inégalités, « Cinq millions d'emplois demeurent fermés aux non-européens », https://www.inegalites.fr/Cinq-millions-d-emplois-demeurent-fermes-aux-etrangers-non-europeens.

3 La nationalité française fait partie des critères pour participer aux concours en vertu de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983.

4 Les salaires en équivalent temps plein incluent les emplois à temps complet et à temps partiel, via la transformation d'un salaire à temps partiel en calculant son équivalent à temps plein.

Des inégalités aux sources multiples

Comment expliquer un tel écart ? Une étude [5] réalisée par le ministère du Travail sur des données 2012 et pour les salaires effectivement perçus - il n'y a donc pas de calcul en équivalent temps plein - montre le cumul des causes et parvient à les différencier.

Tous temps de travail confondus, les salaires des femmes représentent 74,3 % des salaires des hommes. Elles touchent donc 25,7 % de moins. À temps complet, les femmes gagnent 16,3 % de moins que les hommes. Cette évolution des écarts fait voir un premier élément explicatif : les femmes sont quatre fois plus nombreuses à temps partiel que les hommes, ce qui induit un écart de salaires, tandis que les hommes sont plus nombreux à accomplir des heures supplémentaires. À temps de travail et métiers équivalents, les femmes touchent 12,8 % de moins, soulignant cette fois des différences d'âge ou de type de contrat, ou encore de secteur d'activité et de taille d'entreprise. Enfin, un écart de 10,5 % reste inexpliqué. Plus précisément, cet écart toutes choses égales par ailleurs illustre selon l'étude une discrimination pure qui serait pratiquée à l'encontre des femmes.

Si certains éléments explicatifs peuvent ainsi être distingués, d'autres facteurs restent cachés alors qu'ils sont tout aussi probants pour comprendre à la fois l'écart de 10 % et les raisons pour lesquelles les femmes sont par exemple plus nombreuses à travailler à temps partiel. Pêle-mêle, l'éducation différenciée et les différents rôles assignés à l'homme et à la femme au sein de la cellule familiale - on attribue plus volontiers aux femmes un rôle auprès des enfants au détriment de leur carrière professionnelle -, le domaine du diplôme possédé, ou encore des interruptions de carrière dues aux arrêts maternité. Par ailleurs, la discrimination et les inégalités agissent en amont de la fixation des salaires dans de nombreux secteurs : les parcours scolaires, le choix des temps de travail, le type de secteur d'emploi choisi, etc.

---

5 Ségrégation professionnelle et écarts de salaires femmes-hommes, *Dares Analyses* n°082, ministère du Travail, novembre 2015.

3 Justice sociale et lutte contre les discriminations

Un état des lieux des inégalités permet de mieux saisir la réalité sociale en France, de mieux en comprendre les rouages et les raisons des disparités qui peuvent surgir. C'est tout le travail réalisé par l'Observatoire des inégalités. Au-delà des inégalités que nous avons pu souligner, la France est aujourd'hui un des pays les plus riches au monde, mais aussi et surtout un des plus égalitaires. Comme nous l'avons déjà souligné, une grande majorité de la population juge néanmoins que l'ordre social français est injuste.

Comment expliquer ce qui s'apparente à un paradoxe ? Plusieurs éléments permettent de le comprendre. Tout d'abord, plus une société est égalitaire plus les individus qui la forment sont concernés par les inégalités, comme le démontrait dès le milieu du XIXe siècle Alexis de Tocqueville, car les inégalités y « frappent davantage l'œil ». Ensuite, la société française contemporaine, comme la plupart des sociétés occidentales, est tournée vers un idéal d'égalité des chances, cette idée selon laquelle une société juste est une société dans laquelle tout le monde doit pouvoir disposer des mêmes chances au départ pour réaliser les objectifs qu'ils se fixent. C'est au nom de cet idéal que la lutte publique contre les discriminations occupe aujourd'hui une place centrale. Comme nous allons le voir, si cet idéal peut apparaître souhaitable sous bien des aspects, il peut être source de bien des frustrations : il est bien difficile à mettre en place dans la pratique et peut s'avérer… source d'injustice.

3-1 Qu'est-ce qu'une société juste ?

Qu'est-ce qu'une société juste ? Cette question est au cœur des débats en philosophie politique depuis des siècles, débats qui perdurent encore aujourd'hui. La notion de « justice » renvoie ici à celle de « justice sociale », un idéal de société dans lequel les attentes sociales de ses membres seraient honorées, à ne pas confondre avec la « justice légale ». La difficulté est que cette notion de société juste ou de justice sociale est au cœur de nombreuses interprétations qui ont pu donner lieu à des luttes sociales et des débats démocratiques tout au long de l'histoire récente. C'est aussi la raison pour laquelle cette question reste vive et centrale au sein des débats théoriques.

Une société juste doit-elle garantir à tous ses membres la satisfaction de besoins fondamentaux ? Assurer à chacun les conditions pour être autonomes ? Rétribuer à un niveau équitable les mérites de chacun ? Ou encore s'assurer que les inégalités de revenus ne soient pas trop importantes afin de préserver un idéal de vivre-ensemble ? Au fond, toute réponse apportée à cette question est constituée par un assemblage d'éléments, dont on accordera plus ou moins d'importance en fonction du type de société désiré.

Des représentations partagées

Les représentations de la justice changent selon le contexte - monde du travail, famille, etc. -, mais aussi en partie les conditions sociales des personnes. Néanmoins, les valeurs générales mises en avant sont souvent similaires [1]. C'est ce qu'illustrent de nombreuses enquêtes d'opinions récentes. En France, trois valeurs - l'autonomie, le mérite et l'égalité - sont très largement plébiscitées [2]. L'enquête « Perception des inégalités et sentiment de justice » menée en 2009 en France montre que plus de 95 % des Français sont tout à fait ou plutôt d'accord avec l'opinion selon laquelle une société juste doit garantir à chacun la satisfaction des besoins de base (nourriture, logement, habillement, santé et éducation) ; 85 % des personnes interrogées sont tout à fait ou plutôt d'accord pour juger acceptables des différences de revenus qui résultent de mérites individuels différents ; enfin, près de 90 % des Français estiment qu'il convient de réduire les différences entre les revenus faibles et les revenus importants.

Le jugement de justice se fonde ainsi non pas sur un principe mais sur les trois. Selon les résultats de l'enquête française, on observe une recherche de compromis entre égalité et mérite : si les personnes interrogées estiment que les inégalités de revenus doivent être réduites, l'idée d'une égalité absolue est rejetée et, inversement, si la reconnaissance du mérite est justifiée, cela ne doit pas conduire à des inégalités trop importantes. De même, les inégalités jugées inacceptables sont celles qui mettent à mal la garantie de la satisfaction des besoins de base. Mieux, une hiérarchie entre ces différents critères se dessine avec la combinaison suivante : besoins, mérite, égalité. En théorie, une fois que les besoins de base sont garantis, il faudrait donc se soucier de la reconnaissance des mérites, puis réduire les inégalités avant de pouvoir parler réellement d'une société juste.

3-2 Une évolution sur le temps long des représentations de la justice sociale

Cette unanimité sur les représentations générales de la justice sociale n'interdit pas des évolutions sur la manière dont celles-ci sont perçues. Bien au contraire, ces représentations évoluent dans le temps, tout comme les politiques publiques mises en œuvre en faveur de l'égalité.

État social et socialisation de la responsabilité

À la fin du XIXe siècle, l'avènement de l'État social est le résultat de représentations partagées en faveur d'un ordre social plus protecteur pour les plus démunis, en particulier les membres de la classe ouvrière [3]. Un certain nombre de risques sociaux - vieillissement, maladie, perte d'emploi, etc., - ont été ainsi reconnus, et la mise en œuvre de mécanismes de protection sociale ont été jugés nécessaires pour en limiter les conséquences pour les personnes concernées. Concrètement, les inégalités et difficultés sociales des personnes étaient perçues comme le

1 Un travail sur les représentations de la justice sociale mené lors des formations a permis de le confirmer.

2 Maxime Parodi, « Qu'est-ce qu'une société juste pour les Français ? », *in* M. Forsé, & O. Galland, *Les Français face aux inégalités et à la justice sociale*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 139-148.

3 Voir Robert Castel, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Gallimard, 1995.

résultat de mécanismes sociaux, et non comme le résultat de comportements ou préférences individuelles. La création de l'État social a été possible en grande partie grâce à la reconnaissance d'une interdépendance entre les membres de la communauté nationale et donc d'une forme de socialisation de la responsabilité.

L'égalité des places

L'objectif des politiques publiques est dès lors la réduction des inégalités entre classes sociales - ce qu'on peut appeler, à la suite du sociologue François Dubet, l'égalité des places. L'objectif est de faire en sorte que les écarts entre classes ne revêtent plus les traits d'une dissenssion radicale entre possédants et non-possédants, et donc que celles-ci ne viennent pas nuire aux liens de solidarité.

L'individualisation du social

L'État social, malgré ses difficultés récurrentes, est toujours présent aujourd'hui en France. Mais la mise en avant du collectif est peu à peu supplantée par la valorisation de l'individu et de son émancipation. Depuis le milieu des années 1970 se développe un phénomène d'individualisation du social, avec un désir partagé de libre expression de sa singularité, dans la vie sociale comme au travail, de ne plus être rattaché à un milieu social, par exemple. Ce phénomène s'incarne également dans la montée des inégalités au sein des classes sociales, celles-ci devenant moins prégnantes pour expliquer les écarts existants entre les membres de la société française. Dans le même temps, la précarisation du travail notamment devient un nouveau vecteur de fracture sociale entre les « établis » - détenteurs de contrats de travail pérennes - et les « marginaux » - celles et ceux qui ne parviennent pas à se stabiliser dans le monde du travail.

De l'égalité des places à l'égalité des chances

Aujourd'hui, dans un contexte d'hétérogénéisation des classes sociales et de nouvelle dissociation entre « établis » et « marginaux », l'objectif de réduction des écarts entre les classes est de plus en plus contesté. Le fait d'appartenir à la classe ouvrière pouvait être perçu positivement, en raison d'une forte identité de classe, renvoyant à des valeurs, à une certaine idée du lien social, etc. Le sentiment qui domine désormais est une volonté de s'extraire de sa condition d'origine. Dès lors, la sécurisation des places ne saurait suffire, en particulier pour les plus défavorisés. Pire, le fait que les plus défavorisés aient des difficultés à obtenir un statut protecteur au moins similaire à ceux qui les stigmatisent révèle également l'aspect potentiellement conservateur d'un tel modèle de justice.

Tous ces éléments expliquent pourquoi la conception de l'égalité des places est peu à peu supplantée - ce qui ne veut pas dire qu'elle s'y substitue intégralement - par une autre conception, à savoir l'égalité des chances. Tandis que l'égalité des places a pour objectif général de « resserrer la structure des positions sociales, sans faire de la mobilité des individus une priorité », l'ambition de l'égalité des chances est « d'offrir à tous la possibilité d'occuper les meilleures places en fonction d'un principe méritocratique » [4].

L'objectif de l'égalité des chances illustre la volonté de s'assurer que les chances de départ sont égales ou tout du moins équitables, quelle que soit l'origine géographique, territoriale, sociale, etc. Le principe est ainsi que si les chances de départ sont équitables, les écarts à l'arrivée seront le résultat de parcours différenciés, et ne sont pas considérés comme problématiques. Une telle logique suppose de reconnaître les mérites de chacun, à la fois le talent des personnes et les efforts qu'ils ont consenti, et donc de s'assurer que les personnes méritantes se voient socialement récompensées. En parallèle, cela suppose de lever les obstacles potentiels que ces personnes pourraient rencontrer lors de leur parcours.

---

4 François Dubet, *Les places et les chances. Repenser la justice sociale*, Paris, Éditions du Seuil / La République des idées, 2010, p. 9 - 10.

3-3 Lutter contre les discriminations au nom de l'égalité des chances

La lutte publique contre les discriminations s'est logiquement développée dans ce contexte. Elle peut être menée de deux manières.

Démocratiser pour lutter contre les discriminations

Il est possible d'une part de garantir l'accès aux biens et aux services à tous, y compris à celles et ceux qui en étaient exclus. La démocratisation de l'école s'inscrit dans une telle voie, mais aussi la mise en œuvre de procédures de sélection non-discriminantes, en interdisant sur le plan juridique par exemple la mise en avant de critères prohibés, ou encore faire en sorte que les équipements de service public (hôpitaux, écoles, etc.) soient accessibles sur l'ensemble du territoire.

Compenser pour réduire les effets des discriminations

D'autre part, on peut déployer un principe de compensation. Il s'agit en d'autres termes de développer des politiques ciblées en faveur des personnes ou des groupes de personnes discriminées afin de garantir une compétition équitable, suivant une logique de discrimination positive. Un tel principe de compensation peut consister par exemple à mettre en œuvre des quotas : politiques en faveur de l'insertion des personnes handicapées au sein du monde du travail par exemple, politiques de quotas destinées à accroître la présence des femmes dans le monde politique, mais également au sein des instances dirigeantes des entreprises, etc. Elle peut également consister à mettre en œuvre des procédures spécifiques destinées à des groupes qui sont supposés ne pas avoir la possibilité d'intégrer une procédure normale en raison d'handicaps sociaux ou autres : les dispositifs de soutien pour intégrer Sciences Po destinés aux élèves de banlieue par exemple.

La politique de la ville correspond à cette dernière logique. Il s'agit plus particulièrement de se focaliser sur des territoires spécifiques qui regroupent des populations considérées comme socialement défavorisées, pour mettre en œuvre des programmes destinés à compenser des difficultés identifiées. Les actions en faveur de la jeunesse, ou encore en faveur du retour à l'emploi, doivent permettre aux habitants concernés de bénéficier d'un « coup de pouce » et ainsi voir leurs chances de réussite augmentées, voire de garantir une plus grande équité avec l'ensemble de la population d'un territoire donné.

3-4 Une conception problématique de la justice sociale ?

Une action publique en faveur de la liberté individuelle

Lutter contre les discriminations au nom d'un idéal d'égalité des chances est une démarche positive sur bien des aspects. Il est bien entendu légitime de vouloir faire en sorte que chacun puisse disposer des mêmes chances et ainsi de vouloir lever les freins ou obstacles qui ne sont que le fruit de circonstances défavorables. L'idéal d'égalité des chances croise de même celui de la liberté individuelle : un des enjeux est en effet d'agir pour que l'ensemble des membres de la société puisse se réaliser.

Il convient néanmoins de s'interroger sur plusieurs points qui dessinent autant de limites potentielles.

Prisme individualiste et difficultés à discerner choix et circonstances

Le premier concerne le prisme individualiste inhérent à l'idéal d'égalité des chances. Mettre en avant le critère du mérite revient à se focaliser sur la responsabilité des individus et conduit à minimiser l'influence de l'ordre social sur les choix et actions des personnes. Il est extrêmement difficile dans les faits de distinguer ce qui relève d'un choix de la part des personnes et ce qui relève de déterminismes sociaux, de contingences. Par exemple, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à travailler à temps partiel. Est-ce le résultat de choix « purs », ou bien d'une forme de déterminisme subi par les femmes en vertu de leur place assignée au sein du monde du travail et de la famille ? Autre exemple, les enfants d'ouvriers sont bien moins nombreux à suivre un parcours scolaire long que les enfants de cadres : est-ce le résultat d'un choix ou de circonstances défavorables ?

Une individualisation de la responsabilité de l'échec et de la réussite ?

De même, l'avènement du mérite et de l'égalité des chances constitue une évolution importante, voire un retournement complet, des représentations du rapport entre réussite ou échec individuel et l'ordre social dans lequel évoluent les personnes. Les situations des uns et des autres ne sont plus perçues comme le résultat d'un état de la société mais de comportements plus ou moins vertueux. Une situation de pauvreté se conçoit davantage comme le résultat de comportements inadéquats (paresse) que comme l'illustration d'une société injuste et, à l'opposé, la réussite sociale d'un membre de la communauté sera davantage considérée comme la récompense d'un parcours personnel jugé exemplaire ou méritoire.

Le sentiment d'une dette sociale s'est érodé : la société et les interdépendances qui s'y nouent ne sont plus perçues comme les raisons de la réussite ou des difficultés sociales rencontrées par les personnes, mais sont davantage perçues comme des obstacles potentiels à la réalité de l'égalité des chances, à la possibilité du mérite individuel de s'exprimer. C'est dans un tel contexte que l'impôt est de moins en moins considéré et toléré : comment accepter que les autres membres de la communauté profitent de la position sociale avantageuse d'un individu alors même que l'on estime que cette position est le résultat des efforts personnels auxquels celui-ci a consenti ?

Une construction de minorités à double tranchant

Au-delà, le développement d'une lutte pour les discriminations contribue à construire des minorités plus ou moins fondées et, plus généralement, des groupes dont les membres partagent un handicap ou un manque commun. Dans certains cas, cela permet aux groupes de gagner en visibilité et de pouvoir ainsi davantage revendiquer leurs intérêts et une prise en considération en tant que groupe jusque là socialement invisible. C'est le cas pour les minorités ethniques, mais également pour les femmes : les politiques de lutte contre les discriminations, dans un contexte plus favorable à la conception de la justice comme égalité des chances, ont permis non seulement de révéler des inégalités qui n'étaient pas nécessairement visibles, mais aussi de transformer dans les représentations ces inégalités en injustices. Le risque est néanmoins d'enfermer des personnes, des membres à part entière de la société, au sein de cases dont il peut devenir difficile de sortir.

La politique de la ville est directement concernée par cette problématique. La stigmatisation des quartiers, évoqués comme un « problème » à partir du milieu des années 1990, a conduit à assigner à leurs habitants, et en particulier aux plus jeunes, une identité associée à leur quartier. Comme le montrent Stéphane Beaud et Michel Pialoux, cela a conduit les jeunes à développer des comportements à l'origine de leur stigmatisation (violence verbale, hostilité en groupe, etc.), avec en point d'orgue ce qu'on caractérise d' « émeutes urbaines » à l'encontre des symboles de l'institution publique (forces de l'ordre, établissements publics, etc.)[5]. Les politiques actuelles doivent aujourd'hui faire face à un héritage dont il est souvent difficile de s'affranchir.

---

5 Voir l'ouvrage de Stéphane Beaud et Michel Pialoux, *Violences urbaines, violence sociale : genèse des nouvelles classes dangereuses*, Paris, Fayard, 2003.

Références

Quelques sites et outils

Observatoire des inégalités : www.inegalites.fr

Les comparateurs du Compas, pour des données à l'échelle territoriale : http://www.comparateurterritoires.fr/

Défenseur des droits, page retraçant l'ensemble des critères et domaines de discrimination : https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/institution/competences/lutte-contre-discriminations

Insee, page qui regroupe l'ensemble des données par collectivités territoriales : https://www.insee.fr/fr/statistiques/3560121

Ouvrages pour aller plus loin

BEAUD Stéphane & PIALOUX Michel, *Violences urbaines, violence sociale : genèse des nouvelles classes dangereuses*. Paris, Fayard, 2003.

CASTEL Robert, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Gallimard, 1995.

DUBET François, *Les places et les chances. Repenser la justice sociale*, Paris, Éditions du Seuil / La République des idées, 2010.

FORSE Michel & GALLAND Olivier, *Les Français face aux inégalités et à la justice sociale*, Paris, Armand Colin, 2011.

MAURIN Louis, *Comprendre les inégalités*, édité par l'Observatoire des inégalités, juin 2018.

SAVIDAN Patrick, *Repenser l'égalité des chances*, Paris, Hachette Littérature, 2010.

Annexes /

Les inégalités de revenus selon les régions

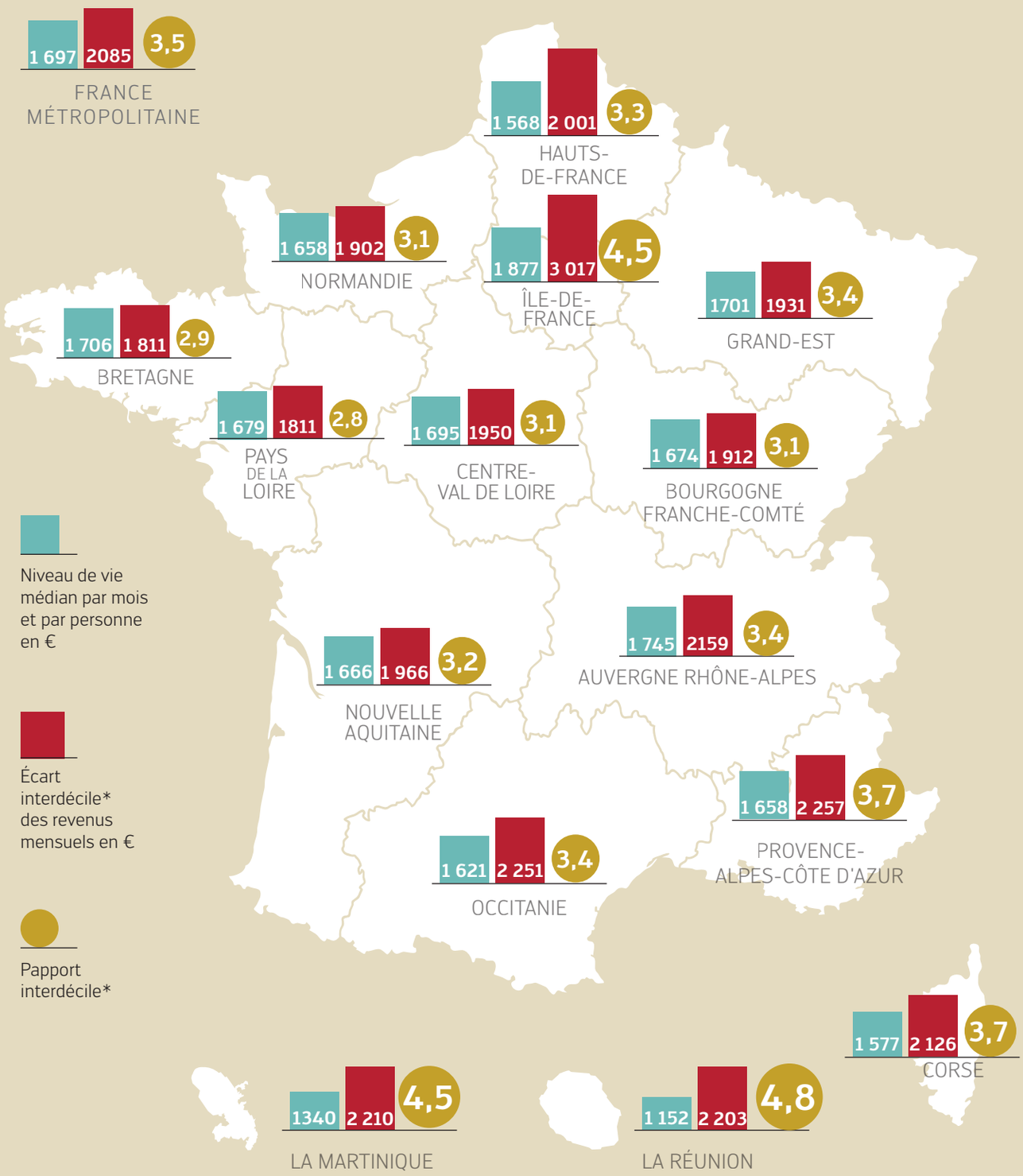

Données pour une personne, après impôts et prestations sociales. *Écart interdécile (calculs de l'Observatoire des inégalités) : différence en euros entre le niveau minimum des revenus des 10% les plus riches (9e décile) et le niveau maximum des revenus des 10 % les plus pauvres (1er décile). **Rapport entre le revenu minimum des 10% les plus riches et le revenu maximum des 10 % les plus pauvres. France métropolitaine, Martinique et La Réunion. Lecture : à La Réunion, les 10 % les plus riches ont un revenu mensuel 4,8 fois plus élevé que celui des 10 % les plus pauvres. Ou aussi, les 10 % les plus aisés gagnent au minimum 2 203 euros de plus par mois que les 10 % les plus modestes. *Source : Insee - Données 2014 - © Observatoire des inégalités*

/ Annexes

Les inégalités de revenus dans le grand Ouest

Finistère

	Médiane du niveau de vie €	Taux de pauvreté Ensemble (%)	Taux de pauvreté - de 30 ans (%)	Niveau de vie minimumdes 10 % les plus riches €	Niveau de vie maximum des 10 % les plus pauvres €	rapport interdécile
	20 481	10,9	19,7	12 041,8	33 907,6	2,8
Concarneau	20 598	11,7	-	11 701	35 568	3
Quimper	20 206	13,8	24,3	11 220,7	35 529,3	3,2
Brest	19 210	17,1	28,8	10 207,2	33 405,3	3,3

Côtes d'Armor

	Médiane du niveau de vie €	Taux de pauvreté Ensemble (%)	Taux de pauvreté - de 30 ans (%)	Niveau de vie minimumdes 10 % les plus riches €	Niveau de vie maximum des 10 % les plus pauvres €	rapport interdécile
	20 064,2	12,1	20	11 665,2	33 371,3	2,9
Guingamp	19 570,6	14,4	27,6	11 004	32 403	2,9
Dinan	20 851	11,9	25,3	11 719,3	36 269,3	3,1
Lannion	21 828	10,7	25,3	12 054,3	37 638	3,1

Ile-et-Vilaine

	Médiane du niveau de vie €	Taux de pauvreté Ensemble (%)	Taux de pauvreté - de 30 ans (%)	Niveau de vie minimumdes 10 % les plus riches €	Niveau de vie maximum des 10 % les plus pauvres €	rapport interdécile
	20 359,4	11,4	18,9	11 846	34 110	2,9
Fougères	19 416	13,6	27,6	11 165,6	32 611,3	2,9
Saint-Malo	20 812	12,8	25,6	11 450	39 987,3	3,5
Rennes	21 705	15,2	30,9	10 506,9	39 936,1	3,8

Morbihan

	Médiane du niveau de vie €	Taux de pauvreté Ensemble (%)	Taux de pauvreté - de 30 ans (%)	Niveau de vie minimumdes 10 % les plus riches €	Niveau de vie maximum des 10 % les plus pauvres €	rapport interdécile
	20 359,4	11,4	18,9	11 846	34 110	2,9
Auray	20 606,7	12,2	20,4	11 572	34 208	3
Vannes	21 390	13,5	25,5	11 045,5	39 144	3,5
Lorient	20 164	14,3	27,2	10 833,1	35634,4	3,3

Médiane du niveau de vie €

Taux de pauvreté Ensemble (%)

Taux de pauvreté - de 30 ans (%)

Niveau de vie maximum des 10 % les plus pauvres €

Niveau de vie minimumdes 10 % les plus riches €

rapport interdécile

Vendée

	Médiane du niveau de vie €	Taux de pauvreté Ensemble (%)	Taux de pauvreté - de 30 ans (%)	Niveau de vie minimumdes 10 % les plus riches €	Niveau de vie maximum des 10 % les plus pauvres €	rapport interdécile
	20 073	10	14,8	12 333,9	32 132,7	2,6
Challans	20 126,7	10,6	15,1	12 122,5	33 819,3	2,8
Les Sable-d'Olonne	21 667,3	9,6	18,8	12 469	38 330,7	3,1
La Roche-sur-Yon	20 090,6	14,7	26	10 887	34 276	3,1

Loire Atlantique

	Médiane du niveau de vie €	Taux de pauvreté Ensemble (%)	Taux de pauvreté - de 30 ans (%)	Niveau de vie minimumdes 10 % les plus riches €	Niveau de vie maximum des 10 % les plus pauvres €	rapport interdécile
	21 276	10,4	17,7	12 201	36 047,2	3
Sain-Brévin-les-Pins	21 834,4	7,7	-	13 096,5	34 479,2	2,7
Saint-Nazaire	20 943	11,8	21,2	11 737,6	37 040	3,2
Nantes	22 163	11,8	21,1	11 651,9	39 189	3,4

Mayenne

	Médiane du niveau de vie €	Taux de pauvreté Ensemble (%)	Taux de pauvreté - de 30 ans (%)	Niveau de vie minimumdes 10 % les plus riches €	Niveau de vie maximum des 10 % les plus pauvres €	rapport interdécile
	20 372	11,8	17,4	11 727	31 525,3	2,7
Mayenne	19 570,6	11,9	25	11 747	33 072,2	2,8
Château-Gontier	19 878,7	11,5	22,5	11 874,3	33 032,5	2,8
Laval	20 343,8	14,9	24,9	10 772	35 841,6	3,3

Sarthe

	Médiane du niveau de vie €	Taux de pauvreté Ensemble (%)	Taux de pauvreté - de 30 ans (%)	Niveau de vie minimumdes 10 % les plus riches €	Niveau de vie maximum des 10 % les plus pauvres €	rapport interdécile
	19 932	13,5	22,6	11 192,1	34 110	2,9
Sablé-sur-Sarthe	18 386	18	31,4	10 033,6	30 669,3	3,1
La Flèche	19 268,3	15,1	25,4	10 836,9	32 836,7	3
Le Mans	20 135,5	17	30,9	10 116,9	34 904	3,5

Annexes /

Critères de discrimination issus de textes internationaux ou européens

Âge

On m'a refusé un crédit à la consommation en raison de mon âge.

Sexe

En tant que femme, je gagne moins que mon collègue masculin qui exerce un travail comparable.

Origine

Je n'ai pas été embauché à cause de mes origines maghrébines.

Appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée à une ethnie, une nation ou une prétendue race

On a refusé de me louer une place de camping parce que je suis étranger.

Grossesse

Je n'ai pas retrouvé mon poste à mon retour de congé maternité.

État de santé

On m'a refusé le renouvellement de mon contrat parce que j'étais en arrêt maladie.

Handicap

On me refuse la participation à une sortie d'école en raison de mon handicap.

Caractéristiques génétiques

On a voulu me soumettre à des tests génétiques dans le cadre de l'examen médical préalable à mon embauche.

Orientation sexuelle

On a refusé de me louer une salle pour mon mariage car je suis homosexuelle.

Identité de genre

Je suis une femme transgenre et mon employeur refuse de modifier mes fiches de paye.

Opinions politiques

La mairie a refusé de me louer une salle en raison de mes opinions politiques.

Activités syndicales

Ma carrière n'a pas connu d'évolution depuis que je me suis présenté comme délégué syndical.

Opinions philosophiques

Ma caisse de retraite refuse de prendre en compte les trimestres accomplis pendant mon service national car j'étais objecteur de conscience.

Croyances ou appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée, à une religion déterminée

On m'a refusé l'accès à une salle de sport à cause de mon voile.

Critères de discrimination relevant de la seule législation française

Situation de famille

On m'a refusé une location d'appartement parce que je suis une mère isolée.

Apparence physique

On m'a refusé un emploi parce que je suis obèse.

Nom

On m'a refusé un entretien d'embauche en raison de mon nom à consonance étrangère.

Mœurs

On m'a refusé un emploi parce que je suis fumeur.

Lieu de résidence

On m'a refusé un chèque parce que j'habite dans un département voisin.

Perte d'autonomie

Mon père, hébergé en EHPAD, se plaint de ne pas avoir accès à ses lunettes.

Particulière vulnérabilité résultant de la situation économique.

On m'a refusé l'ouverture d'un compte bancaire parce que je suis domicilié dans une association.

Capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français

Ce critère peut faire l'objet de plusieurs interprétations très distinctes. Les tribunaux indiqueront celle qu'il convient de retenir.

Domiciliation bancaire

On a refusé la caution de mes parents parce qu'ils sont domiciliés outre-mer

Les situations dans lesquelles il est interdit de discriminer en fonction des critères rappelés précédemment :

- l'accès à l'emploi, la carrière, la sanction disciplinaire, le licenciement ;
- la rémunération, les avantages sociaux ;
- l'accès aux biens et services privés (logement, crédit, loisirs) ;
- l'accès aux biens et services publics (école, soins, état civil, services sociaux) ;
- l'accès à un lieu accueillant du public (boîte de nuit, préfecture, magasin, mairie) ;
- l'accès à la protection sociale ;
- l'éducation et la formation (condition d'inscription, d'admission, d'évaluation, etc.)

Certaines situations sont assimilées à des discriminations sans qu'il y ait besoin de faire référence à un critère en particulier :

- le refus d'inscription à la cantine lorsque ce service existe ;
- le refus d'accès aux soins de santé ;
- le refus de souscription d'un contrat d'assurance ou la prise en compte dans le calcul des primes et des prestations ayant pour effet des différences en matière de primes et de prestations adressé(e) à un donneur d'organes, de cellules ou de gamètes ;
- le refus d'inhumation à raison des croyances ou du culte du défunt ou des circonstances qui ont accompagné sa mort.
- les inégalités de traitement, représailles ou mesures de rétorsion liées :
  - à l'exercice du droit de grève ;
  - à l'exercice des activités mutualistes ;
  - à l'exercice des fonctions de juré ;
  - au refus opposé par un salarié à une affectation sur un poste situé dans un pays incriminant l'homosexualité ;
  - au refus ou à l'acceptation de subir des faits de bizutage ;
  - au fait d'être « lanceur d'alerte ».

Inégalités & discriminations panorama & enjeux

Centre de ressources politique de la ville Bretagne Pays de la Loire
2, rue Meuris - 44100 NANTES / Tél : 02 40 58 02 03
resovilles@resovilles.com - www.resovilles.com

Avril 2019 - ISBN 979-10-92670-08-0